

A Québec, également, une école normale commença en 1836; elle était pour les filles, et, comme aujourd'hui, sous la direction des Ursulines. Nous le savons par les annales du monastère.<sup>1</sup> Il y en avait une autre pour les filles, aux Trois-Rivières, aussi sous la direction des Ursulines, et une troisième à Montréal, confiée aux Sœurs de la Congrégation. Toutes ces écoles provenaient de la loi de 1836.

Et qui avaient été les inspireurs de cette loi de 1836, sinon dans tous les détails, du moins dans les grandes lignes? Nous ne croyons pas nous tromper en affirmant que MM. Demers<sup>2</sup> et Holmes, du séminaire de Québec, contribuèrent beaucoup à faire adopter la première loi des écoles normales, et qu'on doit les regarder comme les véritables fondateurs de ces institutions dans notre pays. Écoutons M. Demers lui-même rendant témoignage devant le comité parlementaire nommé pour la préparation de la loi: l'on sait d'ailleurs que MM. Holmes et Demers ne faisaient qu'un en matière d'éducation:

“ Ne pensez-vous pas, demande-t-on à M. Demers, qu'il serait nécessaire d'établir des écoles normales, d'où l'on pourrait tirer des maîtres pour être mis à la tête des écoles primaires et supérieures dans les paroisses et comtés de cette province?

“ Je le crois d'autant plus volontiers, que jusqu'à présent il a été très difficile de se procurer des instituteurs et des institutrices suffisamment qualifiés pour que l'on pût les placer à la tête des écoles que l'on a établies dans les différentes paroisses de la province.

“ Quel serait, dans votre opinion, le mode le plus avantageux que l'on devrait suivre pour l'établissement d'institutions de ce genre, et pour leur organisation et régie?

“ Je suis porté à croire que le moyen le plus avantageux serait d'établir dans chacune des deux villes de Québec et de Montréal une bonne école normale, où l'on pourrait former des instituteurs et des institutrices capables d'être mis à la tête des écoles primaires et supérieures,<sup>3</sup> que l'on pourrait établir par la suite dans les paroisses et dans les comtés de la province.

“ On devrait enseigner dans chacune de ces deux écoles les principes de la langue française et de la langue anglaise, l'arithmétique dans toutes ses parties, le toisé, la tenue des livres de compte, la géo-

<sup>1</sup> Notes de l'archiviste, la R. Mère Marie de l'Assomption, à l'auteur.

<sup>2</sup> Jérôme Demers, vicaire général du diocèse, qui avait été déjà supérieur du séminaire une douzaine d'années à deux reprises, ne l'était pas à cette date: il fut cependant nommé supérieur du séminaire, pour la troisième fois, dans l'automne de cette année 1836.

<sup>3</sup> On appelait à cette époque écoles supérieures celles que l'on nomme aujourd'hui écoles modèles ou académiques.